

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2016

Nombre de membres en exercice : **22**
Quorum : 12
Nombre de membres présents : **13**
Date de la convocation : **06/06/2016**

Secrétaire de séance : **Mme Claudine HAIE**

Le Neuf Juin Deux Mille Seize, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme PELTIER, M. BRILAUD, M. LOUIS, M. COUSIN, Mme VERRIER, Mme ECLERCY – Adjoints
M. GAINANT, MAUZÉ, Mme ALBERT - Conseillers Municipaux délégués
Mme HAIE, Mme DERRÉ, M. COTTET, M. BOISSEAU formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 22 membres.

Excusés et représentés : Mme HENROTTE représentée par Mme ECLERCY
M. DARDILLAC représenté par M. BRILAUD
Mme BRIONNET représentée par Mme DERRÉ
M. NERISSON représenté par M. LOUIS

Excusé et non représenté : M. HAMACHE, Mme MARTIN

Absents : Mme DUMUIS, M. COYRAULT, Mme BROCHARD.

Assistait également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,

L'ordre du jour est immédiatement abordé :

MARCHÉS PUBLICS

APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE TOITURE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Madame le Maire rappelle l'appel d'offres lancé pour la réfection des toitures du Presbytère, de l'ancienne école, du Catéchumène et du Lavoir Route d'Iteuil. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 3 Juin 2016 et propose de retenir les entreprises ART DE BATIR et MILLET.

TOITURE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Délibération :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle le marché relatif à la réfection de la toiture de la Maison des Associations (ancienne école Pichereau).

La Commission d'Appel d'Offres a reçu et examiné cinq offres :

- ✓ DANIAU de Mignaloux-Beauvoir,
- ✓ MERLOT de Richelieu,
- ✓ SNBR de Dissay,
- ✓ MERLOT de Châtellerault,
- ✓ MILLET de Champigny sur Veude.

Après examen, il est proposé de retenir l'offre qui présente le meilleur rapport qualité/prix à savoir la Société MILLET pour un montant de 39 822,05 Euros HT (offre de base + options 1 et 2).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver l'offre de l'entreprise MILLET de Champigny Sur Veude pour la couverture de la Maison des Associations (Ancienne Ecole Pichereau) pour un montant de 39 822,05 Euros HT (Offre de base et options 1 et 2),
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer ce marché.

TOITURE DU PRESBYTÈRE

Délibération :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle le marché relatif à la réfection des toitures des bâtiments publics et notamment pour le Presbytère.

Deux lots sont proposés :

- ✓ La maçonnerie du Presbytère,
 - ✓ La charpente et la couverture du Presbytère.
- ↳ S'agissant du premier lot, la Commission d'Appel d'Offres a reçu et examiné trois offres :
- R.O.C. Agence MENET de Loches,
 - ART DE BATIR de Coulombiers,
 - SNBR de Dissay.
- Après examen, il est proposé de retenir l'offre qui présente le meilleur rapport qualité/prix à savoir la Société **ART DE BATIR pour un montant de 19 958,36 Euros HT.**
- ↳ S'agissant du deuxième lot, la Commission d'Appel d'Offres a reçu et examiné trois offres :
- DANIAU de Mignaloux-Beauvoir,
 - MERLOT de Richelieu,
 - SNBR de Dissay,
 - MERLOT de Châtellerault,
 - MILLET de Champigny sur Veude.
- Après examen, il est proposé de retenir l'offre qui présente le meilleur rapport qualité/prix à savoir la Société **MILLET pour un montant (offre de base + option) de 17 384,42 Euros HT.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les offres des entreprises ART DE BATIR de Coulombiers pour la maçonnerie pour un montant de 19 958,36 € HT et MILLET de Champigny Sur Veude pour la couverture du Presbytère pour un montant de 17 384,42 € HT.
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer ces marchés.

TOITURE DU CATÉCHUMÈNE

Délibération :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle le marché relatif à la réfection de la toiture du Catéchumène.

La Commission d'Appel d'Offres a reçu et examiné six offres :

- ✓ DANIAU de Mignaloux-Beauvoir,
- ✓ AUGEREAU de La Villedieu du Clain,
- ✓ MERLOT de Richelieu,
- ✓ SNBR de Dissay,
- ✓ MERLOT de Châtellerault,
- ✓ MILLET de Champigny sur Veude.

Après examen, il est proposé de retenir l'offre qui présente le meilleur rapport qualité/prix à savoir la Société MILLET pour un montant de 6 138,05 Euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver l'offre de l'entreprise MILLET de Champigny Sur Veude pour la couverture du Catéchumène pour un montant de 6 138,05 Euros HT,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer ce marché.

TOITURE DU LAVOIR

Délibération :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle le marché relatif à la réfection de la toiture du Lavoir.

La Commission d'Appel d'Offres a reçu et examiné six offres :

- ✓ DANIAU de Mignaloux-Beauvoir,
- ✓ AUGEREAU de La Villedieu du Clain,
- ✓ MERLOT de Richelieu,
- ✓ SNBR de Dissay,
- ✓ MERLOT de Châtellerault,
- ✓ MILLET de Champigny sur Veude.

Après examen, il est proposé de retenir l'offre qui présente le meilleur rapport qualité/prix à savoir la Société MILLET pour un montant de 3 391,14 Euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver l'offre de l'entreprise MILLET de Champigny Sur Veude pour la couverture du Lavoir pour un montant de 3 391,14 Euros HT,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer ce marché.

AFFAIRES GÉNÉRALES

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PROTECTION, LA RESTAURATION, LA GESTION ET LE MISE EN VALEUR DES ÎLES DE PONT

Délibération :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle l'importance du site naturel « des Îles de Pont » à LIGUGÉ. Ce site remarquable d'un point de vue paysager, naturaliste et patrimonial fait déjà l'objet d'un partenariat entre le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN).

Comme l'Agglomération de GRAND POITIERS a engagé une politique de préservation et de mise en valeur du paysage et de la biodiversité à travers le Parc Naturel Urbain (PNU), il est apparu comme évident de formaliser un nouveau partenariat entre les trois intervenants.

Il est donc proposé de signer une convention de partenariat avec le CREN et la Communauté d'Agglomération de GRAND POITIERS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer une convention de partenariat entre la Commune de LIGUGÉ, la Communauté d'Agglomération de GRAND POITIERS et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes pour la protection, la restauration, la gestion et la mise en valeur des Îles de Pont de LIGUGÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance
et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 4 Juillet 2016 à 20 heures.